



Lycée La Fayette

Champagne-sur-Seine • Fontaineroux

Vie Scolaire

FICHE ELEVE

Année scolaire :

ELEVE

Identité Classe :

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Numéro de téléphone élève :

Adresse e-mail élève :

Moyen de transport utilisé pour venir au lycée :

**Photo
récente**

Régime :

Interne

Demi-Pensionnaire

Externe

Parcours scolaire

Classe

Établissement

Ville

2015/2016 :

2016/2017 :

2017/2018 :

SITUATION FAMILIALE

Lieu de résidence de l'enfant : chez les parents chez la mère chez le père garde alternée
 autre, préciser :

Responsable légal 1 lien de parenté :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphones :

- Fixe :

- Personnel :

- Professionnel

Adresse e-mail :

Profession :

Situation personnelle :

Marié(e) Pacsé(e) Veuf(ve) Célibataire

Responsable légal 2 lien de parenté :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphones :

- Fixe :

- Personnel :

- Professionnel

Adresse e-mail :

Profession :

Situation personnelle :

Marié(e) Pacsé(e) Veuf(ve) Célibataire

AUTRE

Situation particulière à signaler : sur un papier libre à remettre avec l'inscription

Autre personne à contacter en cas d'urgence : Lien, numéro de téléphone, adresse :

Prise en charge par un éducateur-trice : NON OUI

Si oui : Nom :

Prénom :

Tel :

e-mail :

ASSURANCE SCOLAIRE

Nom de l'assureur :

Numéro de contrat :

AUTORISATION DE SORTIE

POUR TOUT ELEVE

Régime A

J'autorise mon enfant à entrer et sortir selon les heures effectives de son emploi du temps, y compris en cas d'absence du professeur, ou de modification ponctuelle de l'emploi du temps. Il est également autorisé à sortir durant la pause méridienne et durant les récréations (matin et après-midi).

Les familles sont informées que lors de ces sorties autorisées, la responsabilité de l'établissement est entièrement dégagee

Régime NA

Je n'autorise pas mon enfant à sortir de établissement avant 17h25.

INTERNE SEULEMENT

- Aucune autorisation de sortie le mercredi après-midi
- Autorisé à sortir le mercredi après midi (après le repas et jusqu'à 17h30)
- Autorisé à sortir le mercredi (dernière heure de cours) jusqu'au jeudi (première heure de cours)

INFORMATIONS

- **Les élèves majeurs sont considérés comme étant du régime A de fait.**
- Aucune autorisation de sortie ne sera accordée sur simple appel téléphonique : un **écrit préalable, ou à défaut un e-mail le jour même.**
- **Les élèves de 3èmes sont, en dépit du régime sélectionné, interdits de sortie au cours de la journée** (récréations et pause méridienne).

Fait à :

le :

Signature du père (ou tuteur)	Signature du mère (ou tuteur)	Signature de l'élève